Réunion (par voie électronique) du mercredi 04 novembre 2026
Procès-verbal n° 10

****

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

****

Approbation du PV n° 09 (par voie électronique) du mercredi 28 octobre 2026 sans modification.

****

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention
- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86
Aslonnes
ASM
Beaumont St Cyr
Biard
Blanzay
Boivre
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon / Vouneuil
Cernay St Genest L'Envigne
Champigny
Chasseneuil St Georges
Château Larcher
Châtellerault FC
Châtellerault SO
Chauvigny
Coussay les Bois
Dienné
Dissay
FC 3 vallées 86
Fontaine le Comte
GJ Espoir Sud Poitiers
GJ VVM Chauvigny
Ingrandes
La Chapelle Viviers
Les Ormes
Ligugé
Lusignan
Lussac
Mazerolles
Migné Auxances
Montmorillon
Naintré
Nieuil l'Espoir
Nouaillé
Oyré Dangé
Payroux Charroux Mauprévoir
Poitiers Asac
Poitiers Cep 1892
Poitiers Gibauderie
Quinçay
Sillars
St Benoît
St Julien l'Ars
St Maurice Gençay
Valdivienne
Valence en Poitou – Couhé
Vallée du Salleron
Vicq sur Gartempe
Vivonne
Vouillé / Latillé
Vouneuil Béruges

****

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78857461: Les Ormes (1) – Cernay St Genest L'Envigne (3) en poule B du 01/11/26
Match arrêté à la 70ème minute suite au refus de l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (3) de reprendre la rencontre.
La commission donne match perdu par pénalité (3 – 0, -1 point) à l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (3) pour en donner le gain à l'équipe des Ormes (1) (3 – 0, 3 points).
Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.
Dossier classé.

CHALLENGE U17

Match n° 79483579 : Poitiers Asac (1) – GJ Montasèvres (3) en poule A du 19/09/26 reporté le 31/10/26
Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (02/11/26 à 10h12) sur l'identité, la qualification et la participation des joueurs : Joseph WILLIAMS et Mohamedamine OUSHIL.

La Commission demande des rapports sur la vérification de l'identité et la copie des demandes de licences des joueurs en cause (club de Sèvres Anxaumont) à recevoir avant le mercredi 11 novembre 2026 :

Pour le club de Montamisé :
M. Aurélien BARBARIT (Président du GJ Montasèvres)
M. Jean Baptiste MARTINEAU (Secrétaire du GJ Montasèvres)

Pour le club de Sèvres Anxaumont :
M. Cyrille GABORIAUD (Président du club et Co-Président du GJ Montasèvres)
Mme Nathalie NAULEAU (secrétaire)
M. Joseph WILLIAMS (joueur en cause) ou éventuellement son représentant légal
M. Mohamedamine OUSHIL (joueur en cause) ou éventuellement son représentant légal
Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 78801948 : Migné-Auxances (1) – Poitiers Stade (1) en Départemental 1 du 31/10/26
- Match n° 78803750 : Ingrandes (2) – Dissay (1) en Départemental 4 poule C du 01/11/26
- Match n° 78803844 : Nieuil l'Espoir (3) - Jouhet-Pindray (1) en Départemental 4 poule D du 01/11/26
- Match n° 79536137 : Montmorillon (3) – GJ Vallée des Légendes (4) en U13 Départemental 3 poule E du 31/10/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Coussay les Bois, Queaux Moussac :
Réponses par courriel.

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.